



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale
des territoires**

Service eau-environnement
Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA
Tél. : 04 50 33 77 67
Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de ABONDANCE

Objet : projet de protection de berges de la Dranse d'Abondance dans les secteurs de Miolène et Ogays (soumis à autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général)

Pétitionnaire : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2023-1201 du 21 août 2023 est prescrite, sur le territoire de la commune d'ABONDANCE, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), relative à l'objet susvisé.

Un dossier est déposé à la Mairie d'ABONDANCE (*siège de l'enquête*), pendant 30 jours, **du lundi 11 septembre 2023 de 14h30 au mercredi 11 octobre 2023 à 17h00 inclus**, où le public peut prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Le dossier de demande d'autorisation peut être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Nelly VILDE est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie d'ABONDANCE (*siège de l'enquête*) Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

La commissaire-enquêtrice siège en personne en Mairie d'ABONDANCE les :

Dates permanence	Heures permanence
Lundi 11 septembre 2023	14h30 à 17h00
Samedi 23 septembre 2023	09h00 à 11h30
Mercredi 11 octobre 2023	14h30 à 17h00

Il établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmet le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur est déposée dans la Mairie concernée et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
Le chef de service eau-environnement



Damien ASSADET